

Mardi 18 août 2020

Réf. : 62.20 - PRESSE

## FOIRE DU LUNDI 24 AOÛT CIRCULATION, STATIONNEMENT ET GESTES BARRIÈRES

Lundi 24 août, jour de la Foire de la Saint Barthélémy, entre 6h et 22h, et par décision municipale, vous ne pourrez ni circuler ni stationner avec votre véhicule dans le périmètre formé par les voies ou places suivantes :

- Rue Beauteville
- Rue d'Avéjan
- Boulevard Louis Blanc
- Place Henri Barbusse
- Rue Docteur Serres
- Rue Edgar Quinet (partie comprise entre la place Barbusse et la rue Florian exclue)
- Rue Michelet (partie comprise entre la place Barbusse et la rue Mistral exclue)
- Boulevard Louis Blanc (partie comprise entre les rues Allende et Albert 1er)
- Place de l'Hôtel de ville
- Rue Taisson
- Rue Rollin
- Place Saint Jean
- Rue Saint Vincent

Les parcs de stationnement suivants seront accessibles aux conditions habituelles :

- Abbaye : entrée et sortie uniquement par le rue de la Meunière
- Maréchale
- Gare routière
- Gardon
- Place des Martyrs de la Résistance
- Centr'Alès

**Compte tenu de la situation sanitaire et de l'arrêté en vigueur, le port du masque est obligatoire sur l'espace public dans tout le périmètre de la foire.**

---

**Vous souhaitez plus d'informations ?**  
**tél : 06 42 45 57 31 - [romain.capelle@alesaglo.fr](mailto:romain.capelle@alesaglo.fr)**